

**COMPTE-RENDU DU CTP CONJOINT DU 8 NOVEMBRE 2010 :
CREATION DU SIP DES NON RESIDENTS
CHRONIQUE D'UN DESASTRE ANNONCE ET CONFIRME**

Suite au Comité Technique Paritaire Central (CTPC) qui a eu lieu vendredi 05/11/2010, un Comité Technique Paritaire Conjoint s'est tenu lundi 08/11/2010 à Noisy le Grand au sujet de la création du SIP des Non Résidents (fusion du Centre des Impôts des Non Résidents et de la Trésorerie des Non Résidents) et de son rattachement à la DRESG (Direction des Résidents à l'Etranger et des Services Généraux).

Lors du CTPC, les Organisations Syndicales (OS) avaient mis en avant leur désaccord complet quant aux conditions de création de cette entité.

La direction générale a décidé de repousser la création juridique de cette dernière **au 1 juillet 2011**, mais de maintenir l'installation du responsable de ce SIP au 01/01/2011.

Ce responsable, à compter du 01/01/2011, sera chargé de missions d'organisation et de management de ce SIP, ainsi que de la poursuite des travaux immobiliers et d'installation de ce service.

Les OS dans leur ensemble ont vivement contesté **l'absence totale de dialogue social**, de concertation et d'information de la part de la direction.

Ce qui a contraint la direction à prendre l'engagement de tenir ultérieurement un autre CTP pour répondre aux multiples questions des OS qui n'ont trouvé aucune réponse ce 8 novembre 2010. Ces réponses sont en attente à la direction générale.

Ce SIP serait, selon la direction, créé en mode préfiguration, avec un bilan établi au 01/04/2011.

Selon les résultats de ce bilan, soit la création de ce SIP sera entérinée, soit la situation actuelle sera pérennisée, à savoir une aide ponctuelle fournie par la DDFIP à la TNR lorsque le besoin s'en fait sentir.

Les OS ont mis en avant **le problème des effectifs**, récurrent dans le département.

Nous avons dénoncé la création de ce SIP avec un effectif réduit (25 B & C et 2 A, au lieu de 26 B & C et de 3 A côté Trésorerie des Non Résidents (TNR)).

La direction locale avait promis la création de 2 emplois supplémentaires mais cela a été refusé par la direction générale. La situation catastrophique des effectifs ne permettra pas d'assurer un bon fonctionnement du SIP alors que les enjeux financiers sont extrêmement importants.

Le nombre d'agents mobilisés par l'accueil (très nombreux appels et courriels) fait qu'il ne reste plus assez de personnel pour traiter les dossiers de fond.

A ce titre, nous avons transmis à la direction **une nouvelle pétition** des agents en espérant que cette dernière ne restera pas sans réponse, comme cela a été le cas pour les pétitions précédentes. Cette pétition a été signée par l'ensemble des agents de la TNR avec le soutien des organisations syndicales.

Ainsi, la TNR dispose en RAR (Reste A Recouvrer) d'un total minimum de 13 000 comptes et de 540 millions d'euros.

Un agent de la TNR qui s'occupe des grosses côtes doit gérer 400 comptes alors qu'en PRS (Pôle de Recouvrement Spécialisé) le nombre préconisé par agent est de 200.

Compte tenu de ce reste à recouvrer très important, pour lequel la direction octroie généreusement à la TNR 1 agent de l'équipe de renfort de temps en temps, la direction propose de profiter de la **période transitoire de 6 mois**, du 01/01/2011 au 30/07/2011, pour apurer ce passif par la mise en place d'un plan d'admission en non valeur de ces impôts, qui concernent pour la très grande majorité des contribuables aisés, voire très aisés.

Cette demande avait déjà été faite à la Direction Générale et rejetée.

La direction de la DRESG a indiqué qu'il n'y avait peut être pas eu par le passé de **stratégie de pilotage du recouvrement nécessaire à un meilleur rendement**, et a donc demandé sa mise en place à la direction générale lors du CTPC de vendredi 5 novembre.

FO DGFIP 93 est intervenu pour bien signaler que mettre la faute sur les agents (en parlant de rendement meilleur) est trop facile et a insisté une nouvelle fois sur la gravité des problèmes rencontrés par les agents toutes catégories confondues de la TNR (manque de personnel principalement).

La direction ne veut pas reconnaître que le **problème fondamental** du département (et de l'administration en général) est celui des effectifs en chute libre, suite à la mise en place de la politique gouvernementale de non-remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite.

Se voiler la face, jouer à l'autruche ne contribue pas et n'a jamais contribué à améliorer la situation, mais plutôt à la laisser se dégrader, voire à l'encourager.

Toutefois, **FO DGFIP 93** prend acte que le président du CTPD, a fini par indiquer qu'« il y a peut-être un problème de moyens humains » et s'est engagée à faire remonter les préoccupations des OS (donc des agents) à la direction générale.

Les conditions de travail à la TNR sont actuellement très difficiles pour les agents : ainsi, par exemple, à l'accueil, si la réception du public est estimée à 6 000 contribuables par an, le nombre d'appels téléphoniques est quant à lui estimé à 500 000 appels par an.

En période de pointe, voire en permanence, les collègues des secteurs d'assiette et du back office de la TNR viennent aider les collègues affectés à l'accueil et ne peuvent donc assurer leurs fonctions.

Dans ce cadre, les collègues affectés à l'accueil ne peuvent bénéficier des horaires variables et disposent d'un créneau imposé pour manger le midi.

Les appels téléphoniques leur prenant en principe 5 heures par jour, les agents s'occupent ensuite du rappel des redevables en réponse aux demandes laissées par les contribuables sur le répondeur téléphonique ou sont affectés à la cellule courriels de l'accueil.

Les OS ont mis en avant le fait que **l'accueil commun** mis en place depuis 4 ans ne fonctionne pas, les agents affectés ne pouvant ensuite traiter leurs dossiers.

La direction a répondu que le fait de « faire appel au secteur se fait si besoin est dans tous les services, et que cela est normal et permanent ».

Elle a demandé un audit commun avec la DDFIP 93 sur l'accueil, qui est en cours, et qui permettra d'avoir un regard extérieur pour trouver des solutions ensuite.

En ce qui concerne les agents qui ne seront pas volontaires pour intégrer le SIP, la procédure commune sera appliquée, à savoir que pour 1 départ il y aura 1 arrivée (ce qui est loin d'être le cas dans les autres SIP, malgré les promesses de la direction). Cependant, dans l'attente, et bien que les agents concernés soient mutables de manière prioritaire, ces agents pourraient être maintenus en poste pour raison de service tant qu'ils ne seraient pas remplacés.

Pour toutes ces raisons, **FO DGFIP 93** a voté contre la mise en place de ce SIP et restera vigilante quant aux futurs développements de ce dossier.

Vos représentants à ce CTPD :

Didier DUCHESNE, Frédéric DELHAIE, Philippe MASSON, Valérie DENEUX
et Olivier JACQUET.

AVEC FO DEFENDONS L'INDEPENDANCE SYNDICALE

Permanence FO DGFIP 93 : DDFIP Moulin, fo.093@dgfip.finances.gouv.fr ☎ 01.48.96.62.30